

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 73**20 janvier 2004****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Bompadre, S.à r.l., Mondrange	3504	xembourg	3488
Alseide S.A., Luxembourg	3490	International Graphic Trading, S.à r.l., Munsbach	3494
Art of Cooking Company (A.O.C.C.) S.A., Luxembourg	3499	International Television Productions (I.T.P.) S.A., Luxembourg	3496
Art of Cooking Company (A.O.C.C.) S.A., Luxembourg	3500	International Television Productions (I.T.P.) S.A., Luxembourg	3497
B.K. Management Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3465	Isidro International S.A., Luxembourg	3477
B.K. Management Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3466	J.E.T. S.A., Foetz	3500
B.O.P. S.A.	3501	Krupy Jewellery on Line, S.à r.l., Windhof	3490
Bartz Constructions, S.à r.l., Luxembourg	3464	Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Luxembourg	3479
Bartz Constructions, S.à r.l., Luxembourg	3479	M.A.H. Investments S.A., Luxembourg	3462
Besycoclam S.A., Strassen	3467	M.A.H. Investments S.A., Luxembourg	3462
Brandenburg Finanz Holding S.A., Ehlangesur-Mess	3468	MIC Finance S.A.H., Luxembourg	3476
Brausa S.A., Luxembourg	3491	MIC Finance S.A.H., Luxembourg	3476
Brausa S.A., Luxembourg	3491	Mieszala S.A., Bascharage	3500
Brausa S.A., Luxembourg	3491	MR/PR Finance S.A., Esch-sur-Alzette	3492
Cable Investment S.A., Luxembourg	3493	MW & Co S.A., Luxembourg	3472
Calim International Holding S.A., Luxembourg	3467	MW & Co S.A., Luxembourg	3474
Campo-Sport S.A., Esch-sur-Alzette	3489	Naka International S.A., Luxembourg	3490
Cialux, S.à r.l., Senningerberg	3491	Palz Malerarbeiten, GmbH, Bous	3504
Delmot S.A., Luxembourg	3458	Permal Multi-Manager Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	3487
Ebohly Holding S.A., Luxembourg	3488	Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg	3489
Edizione Participations S.A., Luxembourg	3461	Pisa S.A.H., Luxembourg	3463
Ensor S.A.H., Mamer	3471	Plafa, S.à r.l., Luxembourg	3496
Ets Marcel Silbereisen, S.à r.l., Luxembourg	3504	Prom-SCA Constructions, S.à r.l., Differdange	3490
Fey Photo Studio, S.à r.l., Luxembourg	3492	Rain Man S.A., Alzingen	3492
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg	3464	Restar Holding S.A., Luxembourg	3470
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg	3464	Schwarzburg S.A., Luxembourg	3465
General Information Systems, S.à r.l., Howald	3491	Shui-Hu, S.à r.l., Luxembourg	3477
Gentleman Style, S.à r.l., Luxembourg	3497	Slive, S.à r.l., Luxembourg	3494
GM Promotions, S.à r.l., Hesperange	3494	Slive, S.à r.l., Luxembourg	3494
Green Touch S.A., Bertrange	3498	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	3478
Green Touch S.A., Bertrange	3499	Sodeliq, S.à r.l., Luxembourg	3463
Hôtel de la Gaichel, S.à r.l., Gaichel	3490	Sopimo S.A., Troisvierges	3501
Hôtel Gulliver S.A., Bascharage	3493	SPC Holding S.A., Luxembourg	3492
Infodream S.A., Luxembourg	3495	SPC Holding S.A., Luxembourg	3493
Infodream S.A., Luxembourg	3496	SPC Holding S.A., Luxembourg	3493
Infraluxcis, S.à r.l., Luxembourg	3480	Transport Wallig Joseph, S.à r.l., Wecker	3495
Inter Select Luxembourg S.A., Leudelange	3494	Transport Wallig Joseph, S.à r.l., Wecker	3495
International Forwarding Supervisors S.A., Luxembourg		Valdes S.A., Luxembourg	3489
		VMS Luxembourg S.A., Luxembourg	3469

DELMOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.455.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.491,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de DELMOT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à neuf heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions.	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2008.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2003, vol. 356, fol. 42, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 décembre 2003.

H. Beck.

(084318.3/201/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.974.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, place d'Armes, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 58.974,

constituée par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, le 24 avril 1997, publié au Mémorial C de l'an 1997, page 19616, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5004,

avec un capital social actuel de quatre-vingt-onze millions cinquante mille euros (EUR 91.050.000,00), représenté par dix-huit millions cent soixante-trois mille cinq cents (18.163.500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, et quarante-six mille cinq cents (46.500) actions privilégiées d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, Licencié et Maître en Administration et Gestion, Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Santer, Maître en Droit, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Antoine Schaus, Maître en Droit, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Reduction of the share capital in an amount of EUR 69,236,101.- to compensate aggregate losses realised as at December 31, 2002 under conditions of article 69 (4) of Luxembourg company law, and subsequent increase of the share capital in the same amount of EUR 69,236,101.- to be subscribed by the existing shareholders in prorata of the shares held, and to be paid in totally in cash.

2. Miscellaneous.

II.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée,

que cette assemblée a été valablement convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 24 novembre 2003,

que tous les actionnaires se considèrent valablement convoqués et sont d'accord pour délibérer sur l'ordre du jour dont question ci-après,

et qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 69.236.101,- (soixante-neuf millions deux cent trente-six mille cent un euros),

pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 à concurrence de EUR 69.236.101,- (soixante-neuf millions deux cent trente-six mille cent un euros),

la preuve de l'existence des pertes cumulées au 31 décembre 2002 a été donnée au notaire instrumentaire par la production:

1. des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 12 juin 2003, et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés auprès du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le 19 juin 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

2. d'un rapport de la société DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg-Strassen, en sa qualité de commissaire de la société, délivré le 15 décembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

et ensuite, l'assemblée décide d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 69.236.101,- (soixante-neuf millions deux cent trente-six mille cent un euros),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital,

ici représentés par Monsieur Patrick Santer pour les actions souscrites par EDIZIONE HOLDING SpA, Treviso, et Monsieur Antoine Schaus pour les actions souscrites par EDIZIONE REAL ESTATE N.V., Amsterdam,

en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société antérieurement à la réduction de capital prémentionnée, par un versement en espèces de EUR 69.236.101,- (soixante-neuf millions deux cent trente-six mille cent un euros), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 7.450,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, P. Santer, A. Schaus, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

J. Delvaux.

(087145.3/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

M.A.H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.644.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 21 novembre 2003, que:

- M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, fut élu comme nouveau administrateur en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus - Stockholm, Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087063.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

M.A.H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(087074.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SODELIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 84.951.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Trutt, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (F), le 17 janvier 1935, demeurant à L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société à responsabilité limitée SODELIQ, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 515 en date du 3 avril 2002, page 24709.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société SODELIQ, S.à r.l., le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Alexandre Trutt, auditeur, né à Paris (F) le 11 juin 1967, demeurant à L-8030 Strassen, 115, rue de Kiem et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Alexandre Trutt, en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Alexandre Trutt, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée SODELIQ, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Trutt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 54, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2003.

P. Bettingen.

(085565.3/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

PISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 décembre 2003, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur Rolf Gottfried Schmid, Administrateur de sociétés, demeurant à Schaan (Suisse).

- Madame Thérèse Schmitter, Administrateur de sociétés, demeurant à Buschs (Suisse).

- Madame Suzanne Dünser, Administrateur de sociétés, demeurant à Schaan (Suisse).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolph Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086933.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.252.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2003.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Company Administration
Signature

(086922.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.252.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2003

Rapport du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration pour l'année comptable se terminant le 31 juillet 2003.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 juillet 2003

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 juillet 2003.

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'élire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2004.

Auditeurs

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour FLEMING SERIES II FUNDS
J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Mandataire
S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086927.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BARTZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 150.000,- EUR.

Siège social: L-2325 Luxembourg, 2, boulevard John-Joseph Pershing.
R. C. Luxembourg B 22.526.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	274.485,19 EUR
- Résultat de l'exercice	114.844,52 EUR
- Dividendes	- 250.200,00 EUR
- Report à nouveau	139.129,71 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(087039.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SCHWARZBURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.603.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SILVER MOON COMPANY S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SCHWARZBURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.603, a été constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1996, publié au Mémorial C page 8.260 de 1997.

II.- Que le capital social de la société anonyme SCHWARZBURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 51.600,- (cinquante et un mille six cents euros), représentés par 10.000 (dix mille) actions de EUR 5,16 (cinq euros seize cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SCHWARZBURG S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Hutin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, vol. 141S, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086827.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

B.K. MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 93.334.

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée B.K. MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 588 du 28 mai 2003.

L'assemblée se compose de deux associés à savoir:

- Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, né à Bolkow (Pologne), le 3 mai 1964, demeurant à B-4400 Flémalle, 134, rue Tavalle,

- Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, né à Wrocław (Pologne), le 28 mai 1952, demeurant à 42/5, rue Wita Stwosza, Wrocław, Pologne,

ici représenté par Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2003.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Wrocław, le 20 octobre 2003, l'associé Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, prénommé, a cédé à Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, prénommé, dix (10) parts sociales de la société B.K. MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée, pour le prix de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Un exemplaire dudit acte de cession de parts sociales, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter conformément à l'article 7 des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, prénommé, à Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, prénommé, en date du 20 octobre 2003.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent trente euros (EUR 130,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, né à Bolkow (Pologne), le 3 mai 1964, demeurant à B-4400 Flémalle, 134, rue Tavalle, quatre-vingt-dix parts sociales	90
- Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, né à Wrocław (Pologne), le 28 mai 1952, demeurant à 42/5, rue Wita Stwosza, Wrocław, Pologne, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Krzysztof Józef Bernatowicz, prénommé, de son mandat de gérant de la société et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée illimitée:

Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, prénommé, comme gérant de la société.

Monsieur Tadeusz, Augustyn Marcinkowski, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de ladite société déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales dressée sous seing privé, en date du 20 octobre 2003, et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K.J. Bernatowicz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2003, vol. 426, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(086847.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

B.K. MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 93.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(086849.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BESYCOCLAM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.869.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le deux décembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CABLE DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16 Cité Lédenberg, et Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

en vertu d'une procuration du 13 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme BESYCOCLAM S.A., avec siège social à Strassen, fut constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 396 du 1^{er} juin 1999, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 500 du 29 mars 2002.

- La société a actuellement un capital social de deux cent un mille cent quatre-vingt-dix euros (201.190,- EUR) représenté par six mille quatre cent quatre-vingt-dix (6.490) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir CABLE DEVELOPMENT S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BESYCOCLAM S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BESYCOCLAM S.A.

Les livres et documents comptables de la société BESYCOCLAM S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steeman, K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2003, vol. 426, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(086861.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.181.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086926.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

**BRANDENBOURG FINANZ HOLDING, Société Anonyme,
(anc. BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A.).**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.
R. C. Luxembourg B 13.495.

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A., avec siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 janvier 1977, publié au Mémorial C de 1977, page 2.458.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1168 du 3 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koppes, Dr. en sciences économiques et sociales, domicilié professionnellement à Ehlange-sur-Mess.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hans Arweiler, Diplomkaufmann, demeurant à Hesperange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A. en BRANDENBOURG FINANCE HOLDING et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Augmentation du capital social converti en Euro.
3. Changement de l'exercice social et modification afférente de l'article 24 des statuts.
4. Confirmation de la démission des membres du Conseil d'Administration et de l'administrateur-délégué.
5. Confirmation de la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un administrateur-délégué.
6. Révocation de l'actuel commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de BRANDENBOURG FINANZ HOLDING S.A. en BRANDENBOURG FINANCE HOLDING.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BRANDENBOURG FINANCE HOLDING.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'arrondir le capital converti en euro, actuellement d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et zéro cinq cents (495.787,05 EUR) à concurrence de EUR 212,95 (deux cent douze euros et quatre-vingt-quinze cents) afin de le porter à EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros) sans création d'actions nouvelles, par un apport en espèces.

Preuve de cet apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Le capital social sera donc réparti en quatre mille (4.000) actions de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les quatre mille (4.000) actions existantes représentant l'intégralité du capital social et de les remplacer par quatre mille (4.000) actions ordinaires de classe A, réservées aux membres fondateurs, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 24.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des membres du conseil d'administration respectivement de l'administrateur-délégué, telle que résultant de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 novembre 2003, savoir:

- Monsieur Marc Koppes, Dr. en sciences économiques et sociales, domicilié professionnellement à L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, am Brill, administrateur-délégué;
- Madame Michèle Kergen, gérante de société, domicilié professionnellement à L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, am Brill;
- Monsieur Pol Koppes, Ingénieur Diplômé IAE, domicilié professionnellement à L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, am Brill.

Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée accepte et confirme la nomination des nouveaux administrateurs en remplacement de ceux démissionnaires, au 19 novembre 2003, savoir:

- Monsieur Hans-Jürgen Arweiler, Diplomkaufmann, né à Trèves (D), le 9 novembre 1946, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 381, route de Thionville;
- Madame Monique Hermann, employée privée, née à Luxembourg, le 25 avril 1955, domiciliée à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
- Madame Astrid Brosowski, Dipl.Kauffrau, née à Bonn (D) le 24 mai 1963, domiciliée à D-54290 Trèves, Am Löllberg 12A.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale de l'an deux mille dix.

Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Hans-Jürgen Arweiler, prénommé.

Huitième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'actuel commissaire aux comptes de la société, savoir la société FIACCOM S.A., avec siège social L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, am Brill, par:

FINPART S.A., avec siège social L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 92.961.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale de l'an deux mille dix.

Pleine et entière décharge étant accordée au commissaire sortant.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koppes, N. Steuermann, H. Arweiler, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2003.

P. Bettingen.

(085570.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

VMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

C. De Waele / C. Misson

Directeur / Directeur

Copie conforme à l'original

Signature

(086935.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.413.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée RESTAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 40.413,

constituée par acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 22 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 22.026,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 27.231.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

- CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire, afin d'effectuer les paiements et autres opérations selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société RESTAR HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Santini, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

J. Delvaux.

(087158.3/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.837.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée ENSOR S.A. inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.837, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, société constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1986, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 86 du 8 avril 1986, acte modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 1997, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 206 du 2 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Madame C.A.M Peuteman, employée privée, 106, route d'Arlon, Mamer.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Cerfontaine, employée privée, 106, route d'Arlon, Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur J.O.H. Van Crugten, employé privé, 106, route d'Arlon, Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II. Qu'il apparaît de la liste de présence, que toutes les 8.000 (huit mille) actions existantes sont représentées. L'assemblée est donc valablement constituée sans convocation préalable et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour pour lesquels les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda:

1. Annulation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Réduction du capital d'un montant de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), à opérer par voie de remboursement aux actionnaires, sans réduction du nombre des actions représentatives du capital social, mais en réduisant le pair comptable des 8.000 (huit mille) actions existantes.

3. Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction dans le cadre des dispositions légales.

4. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre sur base de l'agenda.

5. Divers.

Ensuite l'assemblée a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'annuler la valeur nominale des 8.000 (huit mille) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide la réduction du capital d'un montant de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros),

à opérer par voie de remboursement aux actionnaires, sans réduction du nombre des actions représentatives du capital social, mais en réduisant le pair comptable des 8.000 (huit mille) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires confère pouvoir au Conseil d'Administration en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction, dans le cadre des dispositions légales et notamment sous l'observation des prescriptions légales de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 8.000 (huit mille) actions sans valeur nominale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix et chacune séparément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C.A.M Peuteman, M. Cerfontaine, J.O.H. Van Crugten, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

J. Delvaux.

(087159.3/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

MW & CO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.207.

In the year two thousand and three, on the eighteenth of November.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MW & CO S.A., a joint stock company, having its registered office at 5, avenue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the commercial register under section B, number 42.207, incorporated by notarial deed of M^e Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on December 11, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C of February 23, 1993 n° 90 and whose bylaws have been amended for the last time on June 13, 2001, published in the Mémorial C n° 1218 of December 22, 2001.

The meeting is chaired by Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, thirty four thousand eight hundred and twenty (34,820) Class A Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and seven thousand seven hundred and eighty (7,780) Class B Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each out of a total of forty nine thousand and twenty (49,020) Class A Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and seven thousand seven hundred and eighty (7,780) Class B Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining fourteen thousand two hundred (14,200) class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred per-cent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by fourteen thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 14,200) from its present amount of fifty six thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 56,800) to forty two thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,600) by cancellation of fourteen thousand two hundred (14,200) class A shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each held currently by the Company.

2. Restatement of article 5 paragraph 1 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The share capital is set at forty two thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,600) divided into thirty four thousand eight hundred and twenty (34,820) Class A shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and

seven thousand seven hundred and eighty (7,780) Class B shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully paid up.»

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by fourteen thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 14,200) from its present amount of fifty six thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 56,800) to forty two thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,600) by cancellation of fourteen thousand two hundred (14,200) class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each held currently by the Company.

Second resolution

The meeting resolves to restate article 5 paragraph 1 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The share capital is set at forty two thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,600) divided into thirty four thousand eight hundred and twenty (34,820) Class A shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and seven thousand seven hundred and eighty (7,780) Class B shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully paid up».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MW & CO S.A., ayant son siège social au 5, avenue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce section B sous le numéro 42.207, constituée par acte notarié de M^e Marc Elter, alors Notaire à Luxembourg, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 25 février 1993, n^o 90 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 13 juin 2001, publié au Mémorial C n^o 1218 du 22 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence d'Olivier Ferres, consultant, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le président désigne comme secrétaire, Fatah Boudjelida, consultant, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Thomas Heymans, consultant, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que trente quatre mille huit cent vingt (34.820) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et sept mille sept cent quatre vingt (7.780) actions de catégorie B avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune sur un total de quarante neuf mille vingt (49,020) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et sept mille sept cent quatre vingt actions (7.780) de catégorie B avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Considérant que les quatorze mille deux cents (14.200) actions de Catégorie A avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune restantes sont détenues par la Société, et par conséquent que leur droit de vote est suspendu, l'ensemble des actions présentes ou représentées constituent ensemble cent pour-cent (100%) du capital social avec droit de vote de la Société, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de quatorze mille deux cent livres sterling (GBP 14.200) afin de le ramener de son montant actuel de cinquante six mille huit cent livres sterling (GBP 56.800) à quarante deux mille six cents livres sterling (GBP 42.600) par annulation de quatorze mille deux cent (14.200) actions de classe A d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, détenues ce jour par la société.

2. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante deux mille six cents livres sterling (GBP 42.600) divisé en trente quatre mille huit cent vingt (34.820) actions de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et sept mille sept cent quatre-vingt (7.780) actions de classe B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement libérées.»

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de quatorze mille deux cent livres sterling (GBP 14.200) afin de le ramener de son montant actuel de cinquante six mille huit cent livres sterling (GBP 56.800) à quarante deux mille six cents livres sterling (GBP 42.600) par annulation de quatorze mille deux cent actions de classe A propres d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, détenues ce jour par la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante deux mille six cent livres sterling (GBP 42.600) divisé en trente quatre mille huit cent vingt (34.820) actions de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et sept mille sept cent quatre-vingt (7.780) actions de classe B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, F. Boudjelida, T. Heymans, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086642.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

MW & CO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.207.

In the year two thousand and three, on the twenty-eight of November.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MW & CO S.A., a joint stock company, having its registered office at 5, avenue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, recorded in Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 42.207, incorporated by notarial deed of M^e Marc Elter, then notary in Luxembourg, on December 11, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C of February 25, 1993 n° 90 and whose bylaws haven been amended for the last time on November 18, 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

The meeting is chaired by Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The chairman appointed as secretary Jean-Philippe Drescher, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The meeting elected as scrutineer Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, thirty four thousand eight hundred and twenty (34,820) Class A Shares and seven thousand seven hundred and eighty (7,780) Class B Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, representing together one hundred per-cent (100%) of the share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve anticipatively the Company;

2. Decision to perform the liquidation of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915;

3. Decision to appoint MONTBRUN REVISION, S.à r.l., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as liquidator of the Company;

4. Decision to appoint Mr Lex Benoy of FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., with registered office at 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as liquidation auditor of the Company;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve anticipatively the Company.

Second resolution

The meeting resolves to perform the dissolution of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

Third resolution

The meeting resolves to appoint MONTBRUN REVISION, S.à r.l. with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint Mr Lex Benoy of FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., with registered office at 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, as liquidation auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 28 novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MW & CO S.A., ayant son siège social au 5, avenue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.207, constituée en date du 11 décembre 1992 par acte notarié de Me Marc Elter, alors notaire à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 25 février 1993, n° 90 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 18 novembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence d'Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

Le président désigne comme secrétaire Jean-Philippe Drescher, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

L'assemblée choisit comme scrutateur Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que trente quatre mille huit cent vingt (34.820) actions de catégorie A et sept mille sept cent quatre-vingt (7.780) actions de catégorie B avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre anticipativement la Société;

2. Décision de soumettre la liquidation de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915;

3. Décision de nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société;

4. Décision de nommer Monsieur Lex Benoy de FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., avec siège social au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en tant que commissaire à la liquidation de la Société;

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de soumettre la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée décide nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lex Benoy de FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., avec siège social au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, J.-P. Drescher, T. Heymans, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086639.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 20.237,38 EUR
- Résultat de l'exercice	18.924,76 EUR
- Report à nouveau	- 1.312,62 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(087028.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 1.312,62 EUR
- Résultat de l'exercice	- 62.802,26 EUR
- Report à nouveau	- 64.114,88 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(087032.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 octobre 2003

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, de Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Certifié sincère et conforme
ISIDRO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086923.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SHUI-HU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux.
R. C. Luxembourg B 85.112.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Claude Trutt, administrateur de sociétés, demeurant à L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux.
- 2) Monsieur Alexandre Trutt, auditeur, demeurant à L-8030 Strassen, 115, rue de Kiem.
- 3) Madame Francine Trutt, chef de publicité, demeurant à F-75009 Paris, 7, rue Pierre Haret.

Laquelle comparante sub. 3) est ici représentée par Monsieur Jean-Claude Trutt, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procurations après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter leurs déclarations et constatations:

Que la société à responsabilité limitée SHUI-HU, S.à r.l., avec siège social à L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B numéro 85.112, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 582 du 11 avril 2002.

Que les comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la société SHUI-HU, S.à r.l., dont le capital social s'élève à EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Que les comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent Monsieur Jean-Claude Trutt, préqualifié, liquidateur de la société.

Que les comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, déclarent fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société SHUI-HU, S.à r.l., Monsieur Jean-Claude Trutt, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Que les comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, nomment en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Alexandre Trutt, préqualifié, et lui confient la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur Alexandre Trutt, en sa qualité de commissaire-vérificateur, les comparants en adoptent les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Alexandre Trutt, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire-vérificateur est annexé aux présentes.

Les comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, constitués en troisième assemblée prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée SHUI-HU, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants et au liquidateur de la société.

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Trutt, A. Trutt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2003.

P. Bettingen.

(085568.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.611.

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.611.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Marc Elter en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 315 du 2 juillet 1993,

et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 57758.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Candice De Boni, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit de EUR 26.058.310,- (vingt-six millions cinquante-huit mille trois cent dix euros), divisé en 2.605.831 (deux millions six cent cinq mille huit cent trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune par action, entièrement souscrites et libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), pour compenser des pertes réalisées au 30 juin 2003 à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés,

la preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 juin 2003 à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) a été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 30 juin 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 5 novembre 2003, joints en annexe au présent acte,

et elle décide ensuite d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros),

augmentation souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Luca Gallinelli et Madame Corinne Watteyne, préqualifiés, en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société antérieurement à la réduction de capital prémentionnée, par un versement en espèces de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération en vertu d'un certificat bancaire dont question ci-après.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Gallinelli, C. De Boni, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, vol. 141S, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

J. Delvaux.

(087138.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.459.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(086925.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BARTZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-2325 Luxembourg, 2, boulevard John-Joseph Pershing.

R. C. Luxembourg B 22.526.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2003 que:

- Monsieur Sandro Miss, demeurant à Oberdonven (Luxembourg)

a été réélu Gérant, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086940.3/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INFRALUXCIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 97.755.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. INFRACIS LTD, a company incorporated and organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 22 Archbishop Makarios III Avenue, 3rd Floor, 1065 Nicosia, Cyprus,

2. SERTINA N.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at De Ruyterkade 62, Curaçao, Netherlands Antilles,

both here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on 15 and 16 December 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:**I. Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name.**There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name INFRALUXCIS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may participate in the management of infrastructure and the transportation of oil and oil products in CIS including but not limited to ports, terminals, tanker ships, railway tank cars and tank containers.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000) represented by two hundred (200) ordinary shares and two hundred (200) 4% non-cumulative preference shares (the Preference Shares) in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-up.

In these Articles, the term «shares» refers to the ordinary shares and the Preference Shares.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Subject to the provisions of article 15.2., each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph, the holders of Preference Shares shall be entitled to an annual preferred dividend equal to 4% of the sum of the par value per Preference Share plus a pro rata part of the share premium exclusively attributed to such Preference Share (the Preference Dividend).

The Preference Dividend shall be paid prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law.

15.3. Without prejudice to the above, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

1. INFRACIS LTD, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the 200 ordinary shares of the Company and to have fully paid up all 200 ordinary shares by contribution in cash, for an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

2. SERTINA N.V., prequalified and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the 200 Preference Shares of the Company and to have fully paid up all 200 Preference Shares by contribution in kind consisting of

three hundred twenty (320) shares, numbered 1-320, (the Shares) in MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kruithuisstraat 86, 1018 Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 33263460.

It results from a certificate issued on 18 December 2003 by the management of MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V. that, as of the date of such certificate:

- SERTINA N.V. is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 80% of the issued share capital of MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V.;
- SERTINA N.V. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- according to article 7 of the articles of association of the Company, BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ NES B.V. has waived its pre-emption rights in respect of the Shares;
- according to the laws of the Netherlands and the articles of association of MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., the Shares are freely transferable;
- on December 18, 2003, the Shares are worth at least USD 280,000,000 this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

The surplus between the nominal value of the Preference Shares and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account which shall be exclusively attributed to the Preference Shares in the Company's annual accounts.

Such certificate and a copy of the balance sheet of MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately ...

Extraordinary general meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have unanimously adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Richard Arnim Reinert, company director, born on August 8, 1956 in Barnet (United Kingdom), residing at The Upper Maisonette, 50 Stratford Road, London W8 6QA, United Kingdom;
 - Mr Ricardo Sánchez Hernández, company director, born on 13 December 1969 in Salamanca (Spain), residing at 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
 - LOUV, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89.272.
2. The registered office of the Company is set in L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Capital duty

For registration purposes the contribution in cash is valued at sixteen thousand two hundred and eleven euro (€ 16,211.-).

Insofar as the contribution in kind results in the fact that the Company holds more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INFRACIS LTD, une société de droit chypriote, ayant son siège social à 22 Archbishop Makarios III Avenue, 3rd Floor, 1065 Nicosie, Chypre,

2. SERTINA N.V., une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à De Ruyterkade 62, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

toutes deux ici représentées par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 15 et le 16 décembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination INFRALUXCIS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra participer dans la gestion d'infrastructures et de transports de pétrole et produits pétroliers incluant mais n'étant pas limité aux ports, terminaux, navires et wagons-citernes.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000), représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires et deux cents (200) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 4% (les Parts Privilégiées) sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Au sein des Statuts, le terme «parts sociales» englobe les parts sociales ordinaires ainsi que les Parts Privilégiées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sous réserve des dispositions de l'article 15.2., chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve légale de la manière prévue au paragraphe précédent, les associés détenant des Parts Privilégiées recevront un dividende privilégié annuel équivalent à 4% de la somme de la valeur nominale par Part Privilégiée ainsi qu'une part calculée au pro rata du compte de prime d'émission exclusivement attribué aux Parts Privilégiées (le Dividende Privilégié).

Le Dividende Privilégié sera payé avant toute affectation du bénéfice net à quelque réserve que ce soit autres que les réserves prévues par la Loi.

15.3. Sous réserve de ce qui précède, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

1. INFRACIS LTD, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire 200 parts sociales ordinaires de la Société et entièrement libérer les 200 parts sociales ordinaires par versement en espèces, pour un montant de USD 20.000, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

1. SERTINA N.V., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire 200 Parts Privilégiées et les libérer entièrement par un apport en nature de 320 actions, numérotées de 1 à 320 (les Actions) de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Kruithuisstraat 86, 1018 Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 33263460.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V. en date du 18 décembre 2003 que:

- SERTINA N.V. est le propriétaire unique des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent 80% du capital social émis de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V.;
- SERTINA N.V. est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;
- aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur une Action et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- conformément à l'article 7 des statuts de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ NES B.V. a renoncé à ses droits de préemption sur les Actions;
- conformément aux lois néerlandaises et aux statuts de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., les Actions sont librement cessibles.
- le 18 décembre 2003, les Actions sont évaluées au moins à USD 280.000.000, cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

La différence entre la valeur nominale des Parts Privilégiées émises et la valeur de l'apport en espèces sera transférée à un compte de prime d'émission attribué exclusivement aux Parts Privilégiées dans les comptes annuels de la Société.

Ledit certificat et une copie du bilan de MALMROS CONTINENTAL PROPERTY B.V., après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ ...

Assemblée générale extraordinaire des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard Arnim Reinert, administrateur de sociétés, né le 8 août 1956 à Barnet (Royaume-Uni), résidant à The Upper maisonnette, 50 Stratford Road, Londres W8 6QA, Royaume-Uni;
 - Monsieur Ricardo Sánchez Hernández, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1969 à Salamanque (Espagne), résidant à 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
 - LOUV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 89.272.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Droit d'apport

Pour les besoins de l'enregistrement la contribution en espèces est évaluée à seize mille deux cent onze euros (€ 16.211,-).

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société détienne au moins 65% des actions d'une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 63, case 8. – Reçu 161,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(000230.3/230/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.970.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société

qui s'est tenue le 16 septembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX) (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société n'ait pas pu se tenir à la date fixée par les statuts de la Société étant donné que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'étaient pas prêts;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter	13.869,- USD
--------------------------	--------------
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002;
- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2004.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

L. de Vet

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087069.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INTERNATIONAL FORWARDING SUPERVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2003, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Isaac Truzman, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-6582 Pianezzo, Carabella.
Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086936.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

EBOHLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.843.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société dénommée HERRING DEVELOPMENT LIMITED, ayant son siège social à Beaufort House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Jean-Jacques Josset et Madame Maryse Santini, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

* que la société dénommée EBOHLY HOLDING S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 45.843, établie et ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, suivant acte reçu en date du 23 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 2428;

* que le capital social de la Société est fixé à EUR 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents Euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

* que la société HERRING DEVELOPMENT LIMITED s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par la société AACO, S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg, représentée par M. Stephan Weyders, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, lesquels ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Josset, M. Santini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 141S, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

J. Delvaux.

(087134.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

VALDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 décembre 2003 que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est élu Administrateur en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086937.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

CAMPO-SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 64.408.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour CAMPO-SPORT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086976.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

PERRARD MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grunewald.

R. C. Luxembourg B 29.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(087022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

KRUPY JEWELERY ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06296, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour KRUPY JEWELERY ON LINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086980.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

HOTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Gaichel.
R. C. Luxembourg B 21.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour HOTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086982.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour PROM-SCA CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086984.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

NAKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(087025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ALSEIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.733.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(087031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

GENERAL INFORMATION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 26.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087012.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BRAUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.332.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 3.512,33 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(087048.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BRAUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.332.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 8.774,29

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(087054.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BRAUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.332.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 8.976,36

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(087057.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

CIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(087115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

RAIN MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 80.418.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06308, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour RAIN MAN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087016.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

MR/PR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 79.808.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06309, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour MR/PR FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087020.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FEY PHOTO STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 5.034.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour FEY PHOTO STUDIO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087023.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SPC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 33.235.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 25 juin 2003, que:

- LOMAC-LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, a été élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat comprendra l'audit des comptes annuels 2002 et viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087056.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SPC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 16 décembre 2003, que:

- M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, a été élu comme nouveau administrateur en remplacement de M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087067.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SPC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.235.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(087071.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

HOTEL GULLIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R. C. Luxembourg B 68.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06312, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour HOTEL GULLIVER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087024.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

CABLE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 87.222,59 EUR
- Résultat au 31 décembre 2002.	- 1.372.388,31 EUR
- Report à nouveau	- 1.459.610,90 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(087041.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SLIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(087078.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SLIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(087076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INTER SELECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour INTER SELECT LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087027.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

GM PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 42, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 74.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INTERNATIONAL GRAPHIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087044.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

TRANSPORT WALLIG JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 24, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 79.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour TRANSPORT WALLIG JOSEPH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087090.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

TRANSPORT WALLIG JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 24, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 79.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour TRANSPORT WALLIG JOSEPH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087092.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INFODREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 77.056.

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INFODREAM S.A. avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 908 du 23 décembre 2000. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social;
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, 2^e alinéa, des statuts;
3. Démission de deux (2) administrateurs;
4. Nomination de deux (2) administrateurs;
5. Divers;

II. Que, les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voir la résolution unique suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1^{er}, alinéa 2^e des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de CA COPROPRATION et de COMPANY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateur et leur donne quitus pour leur mandat respectif.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Georges Kirsch, indépendant, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, né à Luxembourg le 5 janvier 1941, de nationalité luxembourgeoise.

- MAY & WILSON Inc. avec siège social à 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town/Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town/Tortola (BVI) sous le n° 493.266.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M.-T. Bukasa, B. Faty, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084191.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

INFODREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 77.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084193.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PLAFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 94, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 16.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(087118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS (I.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 67.219.

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS (I.T.P.) S.A. avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 72 du 5 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 659 du 14 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société;
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, 2^e alinéa, des statuts;
3. Démission de deux (2) administrateurs respectivement de l'administrateur-délégué;
4. Nomination de deux (2) administrateurs;
5. Nomination d'un (1) administrateur-délégué;
6. Divers;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1^{er}, alinéa 2^e, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 2^e.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de EXECUTIVE 13 LIMITED et OSD GROUP S.A. de leur mandat d'administrateur-délégué respectivement d'administrateur et leur donne quitus pour leur mandat respectif.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- MANACORP Ltd. avec siège social à 520 S. 714 Street, Las Vegas, Nevada 89101 (USA), inscrite au Registre des Sociétés du Nevada (USA) sous le n° 45.967;
- Monsieur Georges Kirsch, indépendant, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, né à Luxembourg le 5 janvier 1941, de nationalité luxembourgeoise.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration dûment représentés ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires MANACORP Ltd., préqualifiée, comme administrateur-délégué laquelle pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M.-T. Bukasa, B. Faty, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084255.3/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS (I.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 67.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084260.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

GENTLEMAN STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(087114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

GREEN TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.672.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN TOUCH S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et son siège administratif à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 16 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 25 février 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 90.672.

Bureau

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Géraldine Heinz-Pallotta, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan Voerman, commerçant, demeurant à L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame le Président

Madame le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société actuellement à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et du siège administratif actuellement à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer à L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 8 des statuts pour les mettre en conformité avec la résolution précédente.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Madame le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de regrouper le siège social et le siège administratif de la société et pour cela de transférer le siège social de la société actuellement à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et le siège administratif actuellement à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer à L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide suite à la résolution qui précède de modifier:

- le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»; et

- l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Heinz-Pallotta, Gauthier-Ribler, Voerman, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 décembre 2003.

T. Metzler.

(086876.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

GREEN TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 décembre 2003.

T. Metzler.

(086879.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 64.467.

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A. avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 566 du 4 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 908 du 23 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bakary Faty, secrétaire particulier, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social;
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, 2^e alinéa, des statuts;
3. Démission de deux (2) administrateurs respectivement de l'administrateur-délégué;
4. Nomination d'un (1) administrateur;
5. Nomination d'un (1) administrateur-délégué;
6. Divers;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, de sorte que l'article 1^{er}, alinéa 2^e, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de SKYLIGHT S.A. et EUROCORP Ltd. de leur mandat d'administrateurs respectivement d'administrateur-délégué et leur donne quitus pour leur mandat respectif.

Troisième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- WOODMAN Inc. avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (Seychelles), inscrite au Registre des Sociétés des Seychelles sous le n° 011873;
- Monsieur Georges Kirsch, indépendant, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, né à Luxembourg le 5 janvier 1941, de nationalité luxembourgeoise.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration dûment représentés ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires WOODMAN Inc., préqualifiée, comme administrateur-délégué laquelle pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture fait et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Siège: C. Arend, M.-T. Bukasa, B. Faty, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084263.3/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 64.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084267.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

J.E.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 89.111.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

MIESZALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4950 Bascharage, 2, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour MIESZALA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087034.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

B.O.P. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.607.

Résiliation de la convention de services et de domiciliation

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 15 décembre 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 4 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique. Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont également décidé de démissionner de leur mandat avec effet au 15 décembre 2003.

Le 16 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087051.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SOPIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2C, Z.I. in den Allern.

R. C. Luxembourg B 97.567.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit belge ROBERT BELHOMME S.A., avec siège social à B-6670 Gouvy (Beho), Deiffelt 33, ici représentée par un de ses administrateurs savoir, Monsieur Pierre Solheid, né le 26 décembre 1962 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, 49, rue Abbé Toussaint,

2. La société anonyme ROBERT BELHOMME (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-9911 Troisvierges, Zoning Industriel In den Allern,

ici représentée par son administrateur-délégué, savoir, Monsieur Robert Belhomme, né le 18 janvier 1947 à Beho (Belgique) et demeurant à B-6672 Gouvy, Deiffelt 33,

3. Monsieur Robert Belhomme, administrateur de sociétés, préqualifié,

4. Monsieur Pierre Solheid, administrateur de sociétés, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés et agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SOPIMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Troisvierges.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers, la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société anonyme de droit belge ROBERT BELHOMME S.A., quatre cent quatre-vingts actions	480
2) La société anonyme ROBERT BELHOMME (LUXEMBOURG) S.A., quatre cent quatre-vingts actions	480
3) Monsieur Robert Belhomme, dix actions	10
4) Monsieur Pierre Solheid, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents Euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Robert Belhomme, préqualifié,

Monsieur Pierre Solheid, préqualifié,

Madame Manuela Sarlette, née le 11 octobre 1963 à Waimes (Belgique), demeurant à B-4950 Waimes, 49 rue de l'Abbé Toussaint.

A été appelé à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Pierre Solheid, préqualifié

A été appelé à la fonction de président du conseil d'administration:

Monsieur Robert Belhomme, préqualifié

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2 Parc d'activités Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 66.656.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

5. La société est valablement engagée par la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

6. Le siège social de la société est fixé à L-9911 Troisvierges, 2C, Z.I. in den Allern.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Solheid, R. Belhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 35, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2003.

P. Bettingen.

(085492.3/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

PALZ MALERARBEITEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 40, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour PALZ MALERARBEITEN, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087030.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ETS MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 16.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour ETS MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087045.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

AGENCE IMMOBILIERE BOMPADRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondrange, 9, op Feileschter.

R. C. Luxembourg B 86.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour AGENCE IMMOBILIERE BOMPADRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(087042.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.
